Fédération Nationale des Infirmiers



La FNI a porté les revendications de la profession auprès du nouveau ministre délégué à la Santé et à la Prévention.

Paris le 21 février 2024. La Fédération Nationale des Infirmiers a eu un entretien de plus d'une heure, hier matin le mardi 20 février avec Frédéric Valletoux, ministre délégué à la Santé et à la Prévention.

Après avoir décrit dans le détail, les raisons qui expliquent le malaise profond qui traverse aujourd'hui la profession, la FNI a porté des revendications qui s'inscrivent sur deux volets :

Le premier volet concerne la **juste reconnaissance de la profession** dans l'organisation du système de santé.

Le second volet concerne l'enfermement par la CNAM des discussions autour de la valeur de la lettre clef AMI dans un marché prix volume (Blocages justifiés par les volumes croissants).

Sur le premier volet :

La FNI demande la publication dans les meilleurs délais des textes d'application des mesures portant sur l'infirmier référent inscrit dans la Loi Valletoux.

La FNI demande la mise en place d'une consultation infirmière pré-vaccinale.

La FNI demande l'instauration d'un modèle économique cohérent susceptible d'inscrire les IDEL dans les dispositifs de réponses aux soins non programmés plus attractifs.

La FNI demande la prise en compte de la pénibilité du métier d'IDEL en miroir de ses spécificités (Rythme de travail, déplacements, charge mentale et horaires de travail).

Sur le second volet :

La FNI demande instamment l'ouverture de négociations tarifaires qui amorceront le déblocage de la lettre clef AMI.

La FNI demande la remise à plat des prises en charge lourdes à domicile, source de sélectivité des patients et d'iniquité dans l'accès aux soins.

La FNI demande la fin de la politique de récupération d'indus opérée sans discernement par la CNAM

La balle est maintenant dans le camp du ministère, la FNI demande une lettre de cadrage d'ouverture de négociations et a prévenu Frédéric Valletoux qu'elle ne pourrait se contenter de mesures d'affichage et de discours.

La FNI a largement insisté sur la nécessité d'obtenir des réponses rapides au risque d'une amplification de la colère infirmière et de son inscription dans la durée.

Contact:

Daniel Guillerm Président Portable 06 08 84 50 27

> Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 Internet : http://www.fni.fr – E-mail : fni@fni.fr Siret : 302 999 024 000 11